

L'UCT Mag

LE JOURNAL DES COMMUNES TOGOLAISES

Le Nord se lance dans les quadrilogues

P. 9 et 10



Atelier fondateur pour la mise en place du comité quadrilogue local de Dapaong.

L'UE approuve le Projet de Centres de ressources

P. 3

Dossier Décentralisation: le cas du Burkina Faso

P. 11

Et aussi:

- **Hommage (P.2)**
- **L'essentiel de l'UCT (P. 3 à 8)**
- **L'actu des communes (P. 9 et 10)**
- **Nos Partenaires (P. 12)**
- **Focus sur... la coopération Elavagnon/Secondigny (P. 13)**
- **Les Brèves (P. 14)**
- **Infos et financements (P. 15 et 16)**
- **Agenda / Les aventures de Yevigolotoe-D (P. 17)**

UNION DES COMMUNES
DU TOGO

Quartier Hedzranowoé BP: 1298
Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 22.61.45.16
Fax: (228) 22.61.45.17
Email: uct@uct-togo.org
Site: www.uct-togo.org

Président de la Délégation Spéciale de la Préfecture des Lacs

Monsieur Eklou Eha ADJAKLY



Le samedi 24 septembre 2011, le Président du Conseil de Préfecture des Lacs depuis 2001, **Monsieur Eklou Eha ADJAKLY**, s'est éteint à l'âge de 64 ans.

Partenaire direct de la Coopération décentralisée avec le Conseil Général des Yvelines, la Commune d'Aného, la Préfecture de Blitta et l'Union des Communes du Togo depuis ses prémices en 2007, il sera regretté par l'ensemble des acteurs français et togolais ayant œuvré à ses côtés pour le développement de la Préfecture des Lacs. **Ses funérailles se sont déroulées dans son village natal à Zalivé les 7 et 8 octobre derniers.**

Vice-président de la Délégation Spéciale de la Commune de Sansanné-Mango

M. Koukoura BABA

Nommé Vice-président de la Délégation Spéciale de la commune de Sansanné-Mango en 2001, **M. Koukoura BABA**, nous a quittés le 24 octobre 2011.

Ses funérailles ont débuté le 6 novembre à Sansanné-Mango et se poursuivront jusqu'au 11 décembre prochain.

L'Union des Communes du Togo et les 21 communes membres s'associent pour adresser leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de M. BABA.

Centres de ressources / UE

L'UCT prend un nouvel envol

La décision est enfin tombée, la Délégation de l'Union européenne a approuvé le financement du projet de Centres de ressources de l'Union des Communes du Togo. Un projet capital pour le renforcement des capacités des acteurs locaux de développement, et en premier lieu les communes, et pour le développement de l'Association.

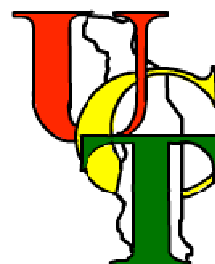
Nous n'avions plus beaucoup d'espoir, et pourtant le projet de création d'un Centre de Ressources National et de quatre antennes régionales a finalement obtenu le financement de la Délégation de l'Union européenne au Togo. Elaboré au début de l'année 2011 par le précédent assistant technique de l'UCT, M. Cyril BOUTROU, le projet vise à mettre à disposition du public des ouvrages, travaux de recherche, études, rapports et autres documents en lien avec la décentralisation et le développement local d'une manière générale.

Dans un souci de décentraliser ce service, l'UCT a décidé de s'appuyer sur quatre structures locales possédant les compétences suffisantes, l'expérience nécessaire et une capacité d'action à l'échelle régionale: Recherche Action Développement Intégré (RADI) à Kpalimé pour la Région des Plateaux, l'Agence Régionale de Coopération et de Développement de Champagne-Ardenne (ARCOD-CA) à Sokodé pour la Région Centrale, Cellule Université-Entreprises (CUE) à Kara pour la Région de la Kara, et Communication pour un Développement Durable (CDD) à Dapaong pour la Région des Savanes. L'UCT disposant déjà d'une salle de documentation assurera ce volet pour la Région Maritime.

Mais le projet ne s'arrête pas là, une part importante est en effet consacrée à l'appui/conseil auprès des collectivités territoriales - communes et Conseils de Préfectures - et des acteurs locaux de développement plus généralement (associations, CDQ/CVD, groupements de femmes...). Le renforcement des compétences des collectivités est en effet essentiel en vue du transfert de compétences prévu et l'élection de nouvelles équipes municipales. Des formations, des séminaires et des rencontres avec des homologues de la sous-région sont aussi prévus à l'endroit des agents municipaux et de leurs responsables. Quant aux acteurs de développement, l'appui des Centres de ressources leur permettra de mettre en place des projets mieux élaborés et ainsi améliorer la portée et l'efficacité de leurs projets. Les populations locales en seront les premiers bénéficiaires.

Face au déficit d'informations des populations sur la gestion de leur territoire, sur les enjeux du développement local et de la décentralisation ou encore sur l'importance des échéances électorales et de la participation des citoyens au processus décisionnel, le projet prévoit également, outre la mise à disposition de ressources documentaires, l'organisation de réunions de sensibilisation au niveau de chaque région. Divers guides seront réalisés et des panneaux installés dans les communes pour informer les populations des projets en cours, des offres d'emplois, des appels à propositions pour les acteurs de développement...

D'un montant total de 299 988 euros, soit 196 779 229 FCFA, le projet est co-financé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), la Région Champagne-Ardenne, le Centre International de Formation des Acteurs/Autorités Locales (CIFAL) de Ouagadougou et l'UCT, via le projet APRODECT (Appui au Processus de Décentralisation au Togo) du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo. L'Union européenne contribuant à hauteur de 150 000 euros, 98 393 550 FCFA. Le lancement du projet est prévu dans la seconde quinzaine de janvier ce qui suppose le recrutement préalable d'un coordinateur national, d'un agent de développement en charge de la Région Maritime et d'un chargé de communication. Nous diffuserons à cet égard les offres d'emploi dans le prochain numéro de l'UCT Mag, et bien évidemment la date de l'atelier de lancement.



Activités du Président de l'UCT

Audiences avec les ambassadeurs d'Allemagne et de France

Le **Président de l'UCT, M. Kasségné ADJONOU**, élu lors de l'Assemblée Générale tenue à Sokodé le 29 septembre 2011, a mis à profit le mois de novembre pour rencontrer diverses personnalités politico - diplomatiques. Ainsi, le 18 novembre, il a conversé avec Son Excellence, **M. Joseph WEISS**, nouvel **ambassadeur d'Allemagne au Togo**, et le 28 novembre, avec Son Excellence **Nicolas WARNERY**, nouvel **ambassadeur de France au Togo**.

Ces visites de courtoisie s'inscrivent dans le cadre de la coopération que les collectivités locales et/ou les acteurs de développement de ces deux pays entretiennent ou entendent



L'ambassadeur de France au Togo, M. Nicolas WARNERY présentant ses lettres de créances au chef de l'Etat togolais Faure GNASSINGBE.



L'ambassadeur d'Allemagne au Togo, M. Joseph WEISS

développer avec l'Union des Communes du Togo et les communes togolaises. Il s'agissait également d'une visite de prise de contact, étant entendu que depuis la prise de fonction des deux diplomates, c'était la première rencontre avec la faîtière des communes togolaises. Aussi, le Président de l'UCT a-t-il fait un large tour d'horizon des questions intéressant le développement des communes togolaises et a évoqué avec ses interlocuteurs la nécessité de voir la coopération décentralisée entre les collectivités togolaises et allemandes d'une part, et françaises d'autre part, s'accroître et se renforcer. Aussi, a-t-il sollicité l'appui des deux diplomates pour accompagner l'émergence de nouveaux partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. Le Secrétaire Permanent de l'UCT, M. Joachim HUNLEDE a assisté à ces rencontres.

Rencontre avec le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le lundi 28 novembre, le Président de l'UCT, accompagné du Secrétaire Permanent, a été reçu par Son Excellence **Eliot OHIN, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération**. Cette visite a permis au Président de l'UCT de présenter la faîtière des communes togolaises et son action en faveur du développement de la coopération décentralisée au Togo. Le Président de l'UCT a saisi cette opportunité pour solliciter le concours du Ministère des Affaires Etrangères dans la facilitation des contacts avec les collectivités locales des pays amis du Togo. Le Ministre d'Etat, pour sa part a rassuré le Président de l'UCT de sa disponibilité à accompagner l'UCT dans son action qui concourt au développement du Togo dans la perspective des grandes orientations du Chef de l'Etat.

Audience accordée à la Présidente du Groupe - pays Togo à Cités Unies France

Le mercredi 23 novembre 2011, le Président de l'UCT a accordé une audience à Madame **Monique PAPOT - LIBERAL, Présidente du Groupe - pays Togo à Cités Unies France**. Madame PAPOT - LIBERAL, arrivée la veille dans notre pays, a saisi l'opportunité de cette entrevue pour adresser ses félicitations et celles des collectivités françaises membres du Groupe - pays Togo à M. Kasségné ADJONOU pour son élection à la tête de l'UCT. Les deux responsables ont évoqué au cours de leurs discussions les questions intéressant le développement du partenariat entre l'UCT et Cités Unies France et leurs préoccupations sur les voies et moyens pouvant permettre de dynamiser encore plus la coopération entre les collectivités locales des deux pays.

Journée des Communes du Mali

Hommage des collectivités locales maliennes à Amadou Toumani TOURE

Les communes maliennes et l'ensemble des collectivités locales maliennes (cercles et régions) ont célébré du 1^{er} au 5 décembre 2011, la 12^{ème} Journée Nationale de la Commune et les 3^{èmes} assises de la Coopération décentralisée. Le Président et le Secrétaire Permanent de l'UCT y ont assisté.

Comme chaque année, depuis son accession à la magistrature suprême du Mali, Son Excellence, Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture de ces rencontres, jumelée à celle des travaux du caucus des femmes élues locales du Mali.

Au cours d'une cérémonie émouvante, à laquelle plus d'un millier de personnes ont participé, tour à tour, la Présidente du réseau des femmes élues locales de la zone Afrique de l'Ouest de Cités et Gouvernements Locaux Unies d'Afrique, Mme Aïcha SANON TRAORE, la Présidente du CAUCUS national malien des femmes, Mme Fatoumata CONTE DOUMDIA, le Président de l'Association des Municipalités du Mali, M. Boubakar BAH, et le Président du Haut Conseil des Collectivités Locales ont rendu un vibrant hommage à l'action de Amadou Toumani TOURE en faveur du développement des collectivités locales, du renforcement du rôle des femmes dans la vie des collectivités locales et de la coopération décentralisée. Les responsables des collectivités locales maliennes ont exprimé au Président de la République, leur reconnaissance pour sa fidélité à la célébration de la Journée Nationale de la Commune, qui chaque année, est l'occasion d'une rencontre directe entre les élus locaux et le Chef de l'Etat. Ils en ont saisi l'opportunité pour faire le bilan (très positif) de ces dix années au cours desquelles, leurs différentes doléances ont reçu l'appui du Président de la République et connu des suites favorables. Intervenant à la suite des élus locaux, le Ministre délégué, en charge des collectivités locales, M. David SAGARA, a rappelé tout l'intérêt du gouvernement malien pour les collectivités locales et exprimé la disponibilité du gouvernement à continuer sur cette lancée.



L'ambassadeur de France au Mali, Son Excellence M. Christian ROUYER, tout comme



le Président Délégué de Cités Unies France, M. Charles JOSSELIN, ancien ministre de la coopération, ont quant à eux souligné l'importance du rôle de la coopération décentralisée dans le développement des collectivités locales maliennes. A cet égard, M. Charles JOSSELIN a émis le vœu que la crise économique et financière que traversent les pays européens ne constitue pas un frein au financement de la coopération décentralisée, et a invité les collectivités françaises à maintenir leur budget de coopération décentralisée.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence, Amadou Toumani TOURE, a tout d'abord tenu à remercier les élues et élus locaux maliens qui, selon lui, jouent un rôle très important dans la vie de la nation, étant au contact direct et permanent des populations et de leurs difficultés. Le Chef de l'Etat s'est ensuite lancé dans une explication pédagogique de son action à la tête de l'Etat malien au cours de ces dix dernières années. Il a expliqué que lors des plus de deux cent voyages effectués dans les collectivités locales durant ses deux mandats, il a eu l'occasion de mesurer la responsabilité des élus locaux qu'il se réjouit d'avoir tous connus. Le Chef de l'Etat, pour qui c'était la dernière participation à une JNC en cette qualité, a invité les élus locaux à l'accompagner dans la campagne du « oui » au référendum constitutionnel qu'il a lui-même voulu et visant à améliorer le fonctionnement des institutions. Enfin, le Président de la République a réaffirmé et expliqué sa décision de ne point modifier la constitution pour se présenter à un troisième mandat. En guise de remerciement et contrairement aux autres années, où le Chef de l'Etat recevait l'ensemble des élus au Palais présidentiel, cette année, ce sont les élus locaux qui l'ont convié à une réception au Parc National du Mali, sur la route de Koulouba, dans l'après-midi du 3 décembre. Au cours de la réception marquée d'une grande simplicité, le Chef de l'Etat a salué personnellement tous les élus locaux et partenaires venus des pays d'Afrique, d'Europe et du Canada. Il a ainsi salué plus de 1 200 convives.

Le Chef de l'Etat malien avec le Président et le Secrétaire Permanent de l'UCT

Atelier Fondation Hanns Seidel / National Democratic Institute

Le citoyen au cœur de la gouvernance locale

La Fondation Hanns Seidel (FHS) et le National Democratic Institute (NDI) ont organisé un atelier national les 17, 18 et 19 novembre 2011 à Lomé sur le thème de la « **Promotion de la participation des citoyens à la gouvernance locale** ». Cet atelier avait réuni pendant 3 jours de réflexions et d'échanges une trentaine de participants : partis politiques, institutions publiques, chefferie traditionnelle et organisations de la société civile. L'UCT y était présente.

L'objectif général de l'atelier était de contribuer à une appropriation des enjeux de la décentralisation et de règles de la gouvernance locale par les diverses parties prenantes du processus de décentralisation. Les échanges sont organisés sous forme de présentations et de travaux d'atelier en différents sous-thèmes : « **Démocratie et décentralisation** » ; « **Etat des lieux sur le processus de décentralisation au Togo** » ; « **Décentralisation et outils de gestion du développement local** » ; « **Leadership communal, participation citoyenne à l'action publique** » ; « **Rôle et place de la chefferie traditionnelle dans la décentralisation** » ; « **Participation politique des femmes au niveau local** » ; « **Expérience du monitoring des politiques et actions publiques des communes du Togo** » ; « **Risque de blocage ou d'échec des processus de décentralisation** ».



Suite à cette dernière communication thématique, place aux ultimes travaux de groupe portant sur les recommandations générales formulées par les participants à l'endroit de l'Etat, de la société civile, des partis politiques et des citoyens. Il s'agit entre autres de :

- ⇒ Exhorter l'Etat à organiser des élections locales en 2012 ;

- ⇒ Renforcer le processus de la décentralisation par l'application des textes, et notamment la Loi du mars 2007 portant Décentralisation et libertés locales ;
- ⇒ Tirer les enseignements et leçons des expériences de décentralisation et de gouvernance locale des autres pays, en particulier ceux de la sous région ;
- ⇒ Elaborer un cadre incitatif à la participation des femmes ;
- ⇒ Former et recycler les formateurs en décentralisation ;
- ⇒ Renforcer les capacités des chefs traditionnels et des autres acteurs locaux ;
- ⇒ Démultiplier les formations ;
- ⇒ Prôner la neutralité des autorités et partis politiques dans la désignation des chefs traditionnels ;
- ⇒ Accentuer la communication et la sensibilisation permanente des citoyens à la base ;
- ⇒ Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités ;
- ⇒ Faire approprier à tous les citoyens le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation.

Les mots de remerciements des représentantes des deux structures coorganisatrices, FHS et NDI, ont mis fin, samedi 19 novembre 2011, à cet atelier national de 3 jours, riche en échanges et partages d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gouvernance locale.

Conférence

IRFODEL pour un développement à la base

*C'est sur le thème « **Les enjeux de la décentralisation et du développement local : à problématiques globales, gestion et difficultés locales** » que les réseaux **PROFADEL** (Programme de Renforcement de l'Offre de Formation des Agents de Développement Local) et **IRFODEL** (Institut de Recherche et de Formation pour le Développement Local) ont convié, le vendredi 4 novembre 2011, les acteurs du développement local venus de divers organisations, pays et horizons, dont l'UCT, à des échanges et partages sur les expériences de décentralisation dans la grande salle de conférence du Centre Christ Rédempteur (Brother Home) à Lomé.*

Après le mot de bienvenue du Directeur d'IRFODEL, M. Kouassi Hognon TAGODOE, place au discours d'ouverture du Directeur de la Décentralisation et des Collectivités Locales du Togo, M. M. AMLALO qui rappelle en d'autres termes le défi majeur de la décentralisation, positionnant le « citoyen comme auteur et acteur du développement local ». Les sous thèmes : « Définition et mise en contexte des processus de décentralisation et de développement local » ; « Témoignages sur l'état des lieux de la décentralisation et développement local » ; « Les difficultés et solutions », ont ainsi été abordés par des conférenciers venus de France, de Madagascar, du Mali, du Pérou et du Maroc.

Les principaux enseignements et conclusions aux termes des échanges :

- La décentralisation est un processus de réformes institutionnelles de l'autorité étatique ;
- La décentralisation est l'affirmation de la démocratie et de la participation du citoyen à la gestion des affaires locales : de la prise des décisions au suivi-évaluation en passant par la conception et la mise en œuvre des initiatives de développement local.
- La décentralisation est également l'exercice des rôles et responsabilités par les élus locaux selon les dispositions prévues par les textes, en d'autres termes un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités;
- La décentralisation n'est pas un modèle ou un simple mécanisme à transposer, mais plutôt la prise en charge des particularités de chaque pays afin de répondre aux réels besoins des populations notamment en termes de services essentiels (éducation, santé, eau potable, hygiène...);
- **Les acquis de la décentralisation** : l'existence d'un arsenal institutionnel et juridique, des dispositifs techniques, financiers et d'orientation, l'influence de la société civile, la coopération décentralisée... ;
- **Des difficultés communes** à la plupart des pays engagés dans ce processus : insuffisance dans l'ap-

plication des textes, insuffisance des ressources financières, confusion des rôles et responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales, faible niveau de compétences des acteurs locaux et de la culture de participation citoyenne, problèmes de découpage et de pertinence de certains niveaux de collectivités locales... ;

- **Des défis à relever**: renforcement du processus des réformes institutionnelles avec des textes d'application, appropriation des instruments et outils de planification par les responsables municipaux, prestations de qualité pour les services essentiels aux populations, renforcement des capacités des élus et de la démocratie participative.

Lors du mot de clôture du Directeur d'IRFODEL, celui-ci a rappelé l'importance d'une sensibilisation permanente sur les enjeux de la décentralisation et du développement local qui se veut durable.

Marine BEILLEVAIRE (IRFODEL)

IRFODEL

Depuis 2006, **IRFODEL** agit pour le développement local et participe à la réflexion et à la mise en œuvre du processus de décentralisation au Togo.

Pour répondre à un besoin urgent de ressources humaines et de compétences, IRFODEL propose :

- **un BTS « Développement Local »**, en présentiel ou à distance (Lomé et Dapaong) ;
- **deux licences 3 « Gestion des Projets, Programmes et ONG de Développement » (2012) et « Gestion des Collectivités Locales » (2013)** ;
- son expertise sous la forme d'une **formation continue et d'un appui-accompagnement** pour les organisations et professionnels désireux de renforcer leurs capacités.

Plus d'informations: <http://irfodel.org/>

Journée de réflexion

Promotion de l'entrepreneuriat au Togo : Atouts et contraintes

Dans le cadre de la campagne mondiale de promotion de l'entrepreneuriat, le Togo a organisé pour la deuxième fois la **Semaine Mondiale de l'Entrepreneuriat du 14 au 20 novembre 2011**. Eu égard à son rôle dans la promotion de l'économie nationale, l'**ONG Initiatives des Jeunes pour le Développement (IJD)** a invité les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile à une journée de réflexion sur le thème « **Promotion de l'entrepreneuriat au Togo : Atouts et contraintes** » dans la salle de l'auditorium de l'Université de Lomé, le mardi 15 novembre 2011.

Cette rencontre réunissant 45 participants dont l'UCT, avait pour but de mieux appréhender les problèmes et de formuler des pistes d'action devant favoriser la mise en place d'une stratégie nationale adéquate de promotion de l'entrepreneuriat.

Pour cela, les sous thèmes suivants ont été abordés sous forme d'exposés, de brainstormings et de synthèses:

- Mécanismes de coordination ;
- Promotion de l'esprit d'entreprise ;
- Innovation et recherche ;
- Financement de l'entrepreneuriat ;
- Cadre réglementaire et accompagnement et suivi des jeunes entrepreneurs.

La fin de la rencontre a été sanctionnée par des recommandations formulées à l'endroit des décideurs (autorités étatiques, secteurs public et privé, partenaires au développement), et de la société civile pour améliorer les cadres institutionnel, législatif, technique, culturel et financier en matière de création, de développement et de reprise d'entreprise. Il s'agit entre autres de :

- ⇒ Mettre en place un cadre de concertation et de coordination des différentes interventions ;
- ⇒ Intégrer l'entrepreneuriat au programme d'enseignement du primaire à l'Université ;
- ⇒ Instituer une maison d'informations des jeunes pour promouvoir l'actionnariat par eux-mêmes ;
- ⇒ Créer des concours et des prix de recherche

et d'innovation ;

- ⇒ Prendre en compte les frais de création d'entreprise dans les dossiers de projet ;
- ⇒ Mettre en place un système de financement adapté en tenant compte du facteur risque ;
- ⇒ Rendre applicable l'acte uniforme de décembre 2010 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) afin de faire bénéficier des avantages liés aux apprenants, aux jeunes promoteurs d'entreprises.

L'IJD est chargée de faire le suivi régulier desdites recommandations auprès des décideurs et de prendre d'autres initiatives devant permettre la poursuite des réflexions.

Pour plus d'information : Siège Social IJD : Adidogomé, rue des Frères Franciscains, 15 BP : 40 Lomé-Togo

Tél. : (228) 23 20 69 18 / 99 46 08 54

E-mail: ijdong@yahoo.fr

Site web : www.ijdtogo.org



Quadrilogues

Le Nord s'y met

Les 22,23 et 24 novembre derniers, les communes de Dapaong, de Sansanné-Mango et de Kandé ont organisé des ateliers dits fondateurs pour l'installation de leurs comités quadrilogues locaux. Une délégation comprenant M. Patrice AYIVI, membre du Comité directeur interministériel pour les services essentiels et Président de la Délégation Spéciale de la commune d'Aného, M. Erolakaza Etienne TCHAGOLE, membre du Comité directeur interministériel pour les services essentiels et conseiller technique auprès du Directeur Général de la Togolaise des Eaux (TdE), et M. Guillaume LANNEREE, assistant technique auprès de l'Union des Communes du Togo, a assisté les communes dans la mise en place de ces cadres de concertation locaux. Ces communes disposent dès lors d'un précieux outil de développement et de gouvernance locale.

6, 7 et 8^{ème} communes togolaises à avoir franchi le pas, Dapaong, Sansanné-Mango et Kandé sont les premières villes des Savanes et de la Kara à bénéficier de la démarche quadrilogue.

Petit rappel sur cette initiative de l'Institut de Gestion Déléguée (IGD) et désormais bien connue de nos lecteurs : il s'agit d'un cadre de concertation regroupant 4 groupes d'acteurs, l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs et les usagers dont le but est d'améliorer la fourniture des services essentiels aux populations, à savoir l'approvisionnement en eau potable et en électricité, l'assainissement, la gestion des ordures, les télécommunications et les transports. Le Comité directeur interministériel, chargé notamment d'organiser ce dialogue au niveau national et d'établir la Charte togolaise des services essentiels, a été créé en octobre 2007 (l'UCT assurant le secrétariat), les premiers comités locaux ont quant à eux vu le jour dès 2008. Rappelons également que le Togo, par son avance sur les autres pays en matière justement de concertation quadrilogue, a été sélectionné en avril dernier pour la mise en œuvre des Lignes Directrices Internationales (LDI) d'ONU Habitat concernant l'accès aux services essentiels. L'actuel Comité interministériel évoluera alors prochainement en un Comité National de Pilotage pour la Décentralisation et l'Accès aux Services Essentiels. Celui-ci sera élargi à d'autres ministères notamment, et aura pour mission de mettre en œuvre ces lignes directrices, d'adapter la Charte aux LDI, et enfin d'étendre la démarche quadrilogue aux autres communes togolaises.

A quelques détails près, les thématiques prioritaires retenues par les trois communes sont similaires : l'assainissement et la salubrité. Dapaong et Sansanné-Mango axant davantage leurs débats sur la gestion des ordures ménagères (à l'instar d'Aného et de Lomé), et Kandé sur l'assainissement. Les problématiques relevées par les consultants* chargés d'établir des études préalables et de les présenter à la popula-

tion lors de ces ateliers fondateurs pour la mise en place de comités quadrilogues locaux diffèrent peu d'une commune à une autre : l'absence de stratégie communale dans ces domaines, le manque voire l'absence de moyens des municipalités et des associations de collecte des ordures, le refus des populations de payer les services de collecte des ordures, la non implication des Comités de Développement de Quartiers, une sensibilisation inefficace des populations notamment pour l'utilisation des latrines écologiques, l'insuffisance des compétences et des moyens des services déconcentrés de l'Etat dans ces domaines, des CDQ souvent mal organisés, peu influents voire non représentatifs...



Débats à l'atelier fondateur de Dapaong

Pour illustrer la situation particulièrement inquiétante dans laquelle se trouvent ces communes, voici quelques données et informations relevées par les consultants :

A **Kandé**, 13 quartiers sur les 16 recensés ne disposent pas de latrines publiques alors que dans le même temps, plus de 83% des familles ne disposent pas de latrines (1797 sur 2095 familles).

Suite...

* : M. Pakédame NAM pour Dapaong et M. Fidèle D. POCA-NAM pour les communes de Sansanné-Mango et de Kandé

Quadrilogues (suite)

(...) Le District sanitaire de la Préfecture de la Kéran, dont Kandé est le chef-lieu, ne dispose que de 3 agents qui couvrent l'ensemble de la Préfecture et ces derniers ne disposent que d'une brouette, d'une pioche, d'un coupe-coupe et d'une houe. Enfin, il n'existe à l'heure actuelle aucune structure de pré-collecte ni de traitement des ordures ménagères à Kandé.

A **Dapaong**, seuls 30 ménages sont abonnés au service de collecte des ordures ménagères sur les 4 175 ménages que compte la commune (soit moins de 1%). La ville, bien qu'étant la plus peuplée de la Région des Savanes, ne dispose plus de dépotoir final pour les ordures ménagères et possède un seul camion de vidange pour l'ensemble des ménages.

A **Sansanné-Mango**, et en dépit de son lustre d'antan et ses 23 121 habitants en 2010, la commune ne dispose pas de Direction des Affaires Financières, ni de Direction de Services Techniques. De même, aucun dispositif de transport et de traitement des ordures ménagères n'existe, et aucune décharge finale n'est d'ailleurs prévue à cet effet.



Discours d'ouverture de l'atelier fondateur de Sansanné-Mango

Les différents acteurs concernés par ces problématiques locales, réunis désormais au sein de comités quadrilogues locaux, devront définir collégialement des actions prioritaires en vue d'améliorer la situation de ces services essentiels. La tâche est colossale, mais elle n'est réalisable qu'avec la participation de tous ces acteurs. La Délégation présente pour la mise en place de ces comités tient d'ailleurs à féliciter l'ensemble des participants à ces ateliers fondateurs pour leurs contributions aux débats et leur engagement en faveur du développement de leur commune. A Kandé, un comité ad hoc avait même été créé en vue de la

mise en place du comité quadrilogue local. Toutefois, l'absence remarquée à Dapaong et à Mango des représentants locaux de certains opérateurs de services a été déplorée, alors qu'au niveau national, leur implication est pourtant bien réelle.

Ces comités désormais installés, le Président de la Délégation Spéciale et son Secrétaire Général devront régulièrement convoquer les membres pour discuter des thématiques retenues. Ces dernières peuvent d'ailleurs évoluer au cours du temps en fonction des priorités du moment. Les comités locaux représentent également une opportunité unique de faire remonter certaines problématiques locales rencontrées auprès du Comité directeur interministériel.



Participants à l'atelier fondateur de Kandé

Les membres du Comité directeur interministériel présents au cours de ces trois ateliers se sont enfin réjouis de voir que les participants ont déjà émis le souhait d'étendre, à terme, les prérogatives de ces comités quadrilogues en vue d'évoluer vers des conseils consultatifs accompagnant la délégation spéciale dans l'élaboration d'un Plan de Développement Communal, et le futur conseil municipal dans la mise en œuvre de ce plan. A Dapaong par exemple, le consultant avait été chargé de réaliser une évaluation globale des services essentiels ainsi qu'une planification budgétisée pour l'amélioration de chacun de ces services. Le comité quadrilogue local aura alors pour mission de mettre en œuvre ce plan. Une initiative dans la droite ligne des évolutions qu'entendent donner le futur Comité National de Pilotage pour la Décentralisation et l'Accès aux Services Essentiels à la démarche quadrilogue.

Le cas du Burkina Faso

La décentralisation au pays des hommes intègres

Le Burkina Faso est un pays en partie sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 274 187 km², ne disposant pas d'ouverture sur la mer. Il y communique par la route ou le chemin de fer, par l'intermédiaire des pays voisins (la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin). Après le Sénégal le mois dernier, petit aperçu sur le processus de décentralisation au « pays des hommes intègres ».

Le Burkina Faso a connu depuis 1960 quatre régimes constitutionnels entrecoupés de régimes d'exception (7). Les régimes constitutionnels (1960-1966, 1970-1974, 1977-1980 et 1991 à nos jours) ont été, à des degrés divers, plutôt décentralisateurs tandis que ceux d'exception ont été marqués par un mode de gestion plutôt centralisateur.

Après les premières expériences d'avant et au lendemain de l'indépendance du pays, le Burkina Faso a entrepris plusieurs réformes économiques et institutionnelles visant à libéraliser l'économie et à se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA. Concernant la gouvernance locale, l'effort national se traduit depuis 1991 par des actions visant le renforcement des capacités des acteurs, le transfert des compétences et de ressources aux collectivités territoriales et la promotion pour des économies locales fortes, en vue de la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre effective du processus de décentralisation. Ce renouveau trouve son fondement dans la Constitution du 11 juin 1991, qui dispose que «le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales» avec deux niveaux : Communes et Régions. La stratégie adoptée est la mise en œuvre progressive de la décentralisation sur une armature déconcentrée. La participation citoyenne à la gestion des affaires publiques est assurée par les organes élus dans les collectivités locales et les organes consultatifs institués dans les circonscriptions administratives.

Transfert progressif

Cependant, cette décentralisation a eu du mal à trouver ses marques, particulièrement en ce qui concerne la décentralisation provinciale (jamais effective), l'organisation de la déconcentration des services de l'Etat en accompagnement au processus et le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. Par ailleurs, l'option faite d'appliquer la décentralisation aux seules agglomérations avait restreint le champ d'application du processus. Il en a résulté que la décentralisation ne concernait que 18% de la population et 16% du territoire national. La décentralisation était de ce fait largement inachevée.

Pour corriger ce manquement, la réforme du processus en 2004-2006, avec surtout l'adoption de la loi du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales qui étend la décentralisation à l'ensemble du territoire, a ouvert une nouvelle ère où l'Etat semble enfin décidé à partager ses responsabilités avec les collectivités territoriales. Le transfert des ressources concerne le patrimoine, les ressources financières et les ressources humaines. Cela est affirmé comme un devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales sous forme de mise à leur disposition de subventions, de dotations spéciales, de ressources humaines et matérielles, d'appui technique et financier.

En somme, le principe de progressivité du transfert de compétences constitue une démarche prudente et consolide les actions de concertation et de décision sur des problématiques sectorielles locales. Cependant, le caractère transversal et particulièrement sensible de ce transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales explique la lenteur constatée dans sa mise en œuvre. Certains départements ministériels sont encore réticents à accompagner le mouvement de transfert, sous prétexte que les Maires ne sont pas suffisamment outillés pour gérer les domaines transférés. Il y a également, les changements au sein de l'équipe gouvernementale qui retardent l'adoption de différents projets de textes.

Le Burkina Faso:



Superficie : 274 187 Km² (Togo: 56 785 km²)

Population (2011): 16 248 558 habitants (Togo: 5 753 324 habitants 2010)

Indice de développement humain (2011) : 181ème sur 187 pays (PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain) (Togo: 162ème)

PIB par habitant (2010) : environ 542 \$USD (Togo: environ 440 US\$)

Croissance PIB (2010): 5,8 % (Togo: 3,4% 2010)

Conférence / Région Champagne-Ardenne

Rencontres bénino-togolaises à Sokodé

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a organisé les 15 et 16 novembre derniers à Sokodé des rencontres portant sur la décentralisation et la gouvernance locale entre la Région Centrale (Togo), les départements du Borgou et de l'Alibori (Bénin), et la région française. L'UCT, et notamment son Président, M. Kasségné ADJONOU, était conviée à ces échanges.



La première journée a été l'occasion de comparer les textes et les dispositions légales concernant la décentralisation dans les deux pays voisins, et force est de constater que le Bénin possède une indéniable longueur d'avance sur le Togo dans ce domaine. Bien que les compétences attribuées aux communes soient similaires des deux côtés de la frontière, le transfert de ces compétences est effectif du côté béninois et reste théorique au Togo. De même, les communes au Bénin, au nombre de 77, disposent de dotations de l'Etat (plus de 5 milliards de FCFA alloués en 2010) pour assurer leurs prérogatives et des élections municipales sont régulièrement organisées depuis 2002.

Le Directeur des Relations Internationales et Etrangères de la Région Champagne-Ardenne, M. Claude POULET a quant à lui présenté les principes de la décentralisation en France, et l'on a pu constater de grandes similitudes avec le Togo. En revanche, nos voisins béninois se distinguent par une organisation territoriale atypique avec l'existence d'un seul niveau de collectivité territoriale, la commune. Les départements sont en effet des services déconcentrés de l'Etat. Trois communes, Cotonou, Parakou et Porto-Novo, disposent en outre de statuts particuliers (contre une au Togo, Lomé) qui leur permettent d'avoir davantage de moyens à leur disposition tout en ayant plus de compétences. L'accession au statut particulier se base sur des critères de ressources financières, de population et de superficie. Aujourd'hui, sept communes prétendent à ce statut bien qu'elles ne respectent pas les critères de superficie. La singularité de l'administration territoriale béninoise et le succès qu'elle rencontre témoigne d'un modèle de décentralisation réfléchi et adapté au contexte politico-administratif du pays. Des cadres de concertation ont enfin été instaurés dans chaque commune en vue d'établir des plans de développement municipaux. Le Togo n'est cependant pas en reste dans ce domaine puisque le pays est à la pointe de la démarche dite quadrilogue (cf pages 9 et 10).

Le Président de l'UCT et Président de la Délégation Spéciale d'Atakpamé, est également intervenu le même jour pour parler de la coopération entre la ville de Niort en France et sa commune, dont l'Acte de jumela-

ge date de 1958. Celui-ci tomba dans l'oubli jusqu'en 1984, date à laquelle un jumelage-coopération sera établi. La collaboration entre ces deux collectivités va alors permettre la création d'importants projets de coopération décentralisée comme le célèbre marché aux fruits d'Atakpamé. Tous les projets menés répondent à des besoins exprimés par les populations locales d'où le succès de ce partenariat.

Le lendemain, deux communications ont été présentées, l'une portant sur la problématique des ressources locales, l'autre sur la place des chefs traditionnels dans le processus de décentralisation, des problématiques majeures dans le processus de décentralisation des deux pays. Pour la mobilisation des ressources, le constat est le même dans les deux pays : les recettes municipales sont nettement en deçà des potentialités. Les municipalités ont en effet une connaissance limitée voire quasi inexistante de ces potentialités fiscales et les moyens de recouvrement dont elles disposent sont dérisoires. Le recensement général des matières imposables est ainsi une priorité pour les communes des deux pays. Du côté du Togo, on peut également soulever le problème de la politique de centralisation des impôts qui pénalise fortement les municipalités. Enfin, en ce qui concerne la seconde communication, il est à noter qu'au Togo comme au Bénin, les chefs traditionnels, gardiens des us et coutumes, ne peuvent être élus comme Maire ou Conseiller municipal (même si cela reste bien sûr théorique au Togo). A noter qu'au Togo, il existe une loi, celle du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels, qui confirme leur pouvoir d'arbitrage et de conciliation des parties en matière coutumière, et définit clairement les modalités de désignation. Au Bénin, le décret est encore en projet.

Ces rencontres ont été entrecoupées par la visite de projets menés à Agoulou, l'un des nombreux villages de la Région Centrale bénéficiant de l'appui technique et financier du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, via l'ARCOD-CA, l'agence chargée de mettre en œuvre les projets de coopération décentralisée au Bénin, au Maroc et au Togo.

Coopération Elavagnon / Secondigny

Une coopération en marche

Les Cantons d'Elavagnon (Togo) et de Secondigny (France) ont choisi depuis le 10 novembre 2004 de confondre leur destinée et de poser les jalons d'une coopération fructueuse et porteuse de germes d'espoir. Le 14 mai 2006, à la Communauté de Communes Espace Gâtine, les deux partenaires décident d'officialiser cette collaboration en signant l'Acte de jumelage. L'Association pour l'Amitié et le Jumelage entre Elavagnon et Secondigny (AAJES) revient sur les différentes réalisations de ce jumelage.



L'intervention du représentant du partenaire financier

Depuis 2006, plusieurs activités ont été menées à savoir, des voyages d'échange, des ateliers de formation et des projets de développement. En voici un aperçu :

Les voyages d'échanges :

Il s'agit principalement de voyages du Nord vers le Sud. Les partenaires de Secondigny ont eu à visiter quatre fois le canton d'Elavagnon et ses environs. Mais en 2006, ce sont nos frères du canton d'Elavagnon qui se sont déplacés aussi en France, précisément dans le Canton de Secondigny dans la Communauté de Communes d'Espace Gâtine.

Les Projets :

Projet de fabrication des tables-bancs pour un montant de 2 294 000 F CFA.

210 tables-bancs ont été fabriqués et distribués aux établissements scolaires du canton.

Projet apiculture:

Un équipement apicole a été remis au comité du jumelage. Cet équipement est évalué à 1 222 000 F CFA.

Les formations :

Du 2 au 5 novembre 2011 à Elavagnon, un atelier de formation et d'animation a été organisé par l'AAJES, le comité de jumelage d'Elavagnon, afin d'inciter les habitants du Canton à installer des ruches dans leur environnement. Ce stage d'initiation a été financé par l'Amitié des Cantons Secondigny/Elavagnon (A.C.S.E), le comité de jumelage côté français. Les participants, au nombre de 35, ont ainsi pu découvrir un type d'élevage peu répandu sur le territoire et qui peut s'avérer être une source de revenus pérenne. Les dépenses afférentes à cet atelier se sont élevées à 1 162 975 FCFA.

Enfin, le Centre de formation en couture de l'ONG AFVA, basé à Elavagnon, a reçu un appui financier de 811 350 FCFA.



Le Centre de formation de l'ONG AFVA

Délégations / Coopération décentralisée

En novembre, plusieurs délégations de collectivités françaises menant des projets de coopération décentralisée au Togo ont rencontré l'assistant technique de l'UCT, Guillaume LANNEREE, chargé notamment du suivi des projets de coopération décentralisée au Togo. Il y a eu tout d'abord une délégation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) le 30 octobre où les discussions ont tourné autour du projet transfrontalier entre trois collectivités togolaises (Atakpamé, Notsé et Tohoun) et trois collectivités béninoises (Aplahoué, Djakotomey et Dogbo). La CASO s'intéresse en effet de près à la thématique transfrontalière, et elle dispose à cet égard de compétences avérées. Toutefois, le projet bénino-togolais reste en suspend pour le moment.

Le 16 novembre, une importante délégation de Coulon s'est entretenue avec l'assistant technique de l'UCT au sujet du renouvellement de leur Convention dans le cadre d'une coopération avec Anié. Le 18 novembre, c'était au tour de Bessines qui souhaitait entre autres obtenir quelques informations sur le processus de décentralisation au Togo. A noter enfin que toutes ces réunions se sont déroulées au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo en présence du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, M. Etienne CAZIN.

Rencontre des Secrétaires Permanents du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA

Le 30 mai 2011, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'espace UEMOA ont adopté l'acte additionnel portant création du Conseil des Collectivités Territoriales. Dans la perspective de l'installation prochaine de ce conseil, les Secrétaires Permanents des Associations de Pouvoirs Locaux des huit pays membres de l'UEMOA, se sont retrouvés le 14 novembre dernier à Bamako. A cette occasion, il a été procédé à l'étude du projet de document relatif au cahier de route du Conseil des Collectivités Territoriales. Concrètement, les Secrétaires Permanents ont examiné les grandes lignes d'orientation de l'action du nouveau conseil pour les prochains mois.



Réunion annuelle des Secrétaires Permanents des Associations des Pouvoirs Locaux (APL) membres de CGLUA

En marge du conseil panafricain de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) réuni à Dakar au début du mois de novembre, les Secrétaires Permanents des Associations de Pouvoirs Locaux ont tenu leur réunion annuelle. Cette rencontre qui a été animée par le Secrétaire Général de CGLUA, M. Jean Pierre ELONG MBASSI, a permis aux Secrétaires Permanents d'échanger sur les questions intéressant la vie des APL et le raffermissement des rapports entre les différentes associations et la faïtière continentale.

Convention avec le Conseil Général des Yvelines

Le **Département des Yvelines, la Commune d'Aného, les Préfectures des Lacs et de Blitta, ainsi que l'Union des Communes du Togo** ont signé le 18 novembre 2011 la seconde convention annuelle de mise en œuvre de la Coopération décentralisée, dont le budget total s'élève à 82 907 717 de francs CFA, soit 126 392 euros. Elle concerne l'ensemble des programmes impliqués par ce partenariat, à savoir la santé et l'agriculture dans la Préfecture de Blitta, la culture dans les Lacs, la création artistique, l'assainissement et l'éducation dans la Commune d'Aného.



Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (Rappel)

Ouverture du dépôt en ligne - appel à projets 2012 MAEE

La procédure de dépôt pour l'appel à projets 2012 du ministère des Affaires étrangères et européennes est en ligne depuis le 17 octobre 2011.

Les collectivités territoriales peuvent donc déposer leurs dossiers en ligne dans leur espace réservé « Extranet de la CNCD ». Nous vous invitons à lire attentivement cette page avant de déposer vos dossiers.

Le dépôt prendra fin le 30 décembre 2011 à minuit.

Vos contacts en Afrique de l'Ouest en cas de difficultés : Béatrice.RAVANEL@diplomatie.gouv.fr



EUROPEAID (Rappel)

Appel à propositions pour Autorités Locales

Lot 1: Soutien à des projets mis en œuvre par des autorités locales et associations d'autorités locales dans deux ou plusieurs pays partenaires

Objectifs prioritaires :

i) le **renforcement des capacités institutionnelles**: consolidation de la **structure interne** et des **modalités de fonctionnement** des **associations d'autorités locales** basées sur l'adhésion, déjà existantes (unions, plateformes, réseaux) et dotées d'une représentativité au niveau régional, continental ou international.

Concrètement, les acteurs participant aux initiatives devraient renforcer leur représentativité et leurs capacités, afin de pouvoir jouer un rôle institutionnel efficace et légitime. Les actions doivent déboucher sur un environnement porteur pour les autorités locales et sur une représentation plus efficace des besoins des communautés locales dans le contexte des dialogues multi-acteurs;

ii) la **coopération décentralisée**: encouragement de la **coopération décentralisée** dans les domaines relevant de la compétence des autorités locales et pour lesquelles celles-ci disposent d'un savoir-faire. Les acteurs devraient mobiliser leurs connaissances et leur expertise pour renforcer leurs capacités dans les pays partenaires. Les actions doivent entraîner une amélioration qualitative de la gestion des politiques publiques, de l'efficacité de la gouvernance locale et de la prestation des services publics relevant du mandat institutionnel des AL.

Montant minimal: 500 000 EUR

Montant maximal: 1 500 000 EUR

Pour les propositions présentées par des **autorités locales** ou des **associations d'autorités locales** enregistrées **dans un pays partenaire**, la subvention demandée ne peut excéder 90% du total estimé des coûts acceptés de l'action.

Date limite de soumission de la note succincte : 1^{er} février 2012 à 16 heures, heure de Bruxelles.

Pour voir les autres appels à propositions d'EuropeAid:

http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm

Ambassade des Etats-Unis (Rappel)

Self Help

En 1964, un petit projet expérimental de «self help» (d'auto assistance) a commencé au Togo afin d'assister les communautés dans leur développement. Fort de sons succès, le programme s'est ensuite étendu à tout le continent et est devenu l'un des programmes d'assistance les plus efficaces en Afrique. Ce Programme Spécial permet ainsi aux Ambassades américaines de satisfaire rapidement les demandes locales en ce qui concerne les micro-projets de développement communautaire.

Les projets pouvant bénéficier d'un financement par le Programme Spécial de Self Help (SSH) doivent :

- améliorer les conditions socio-économiques des populations des communautés locales et des villages;
- aider à la mise en œuvre rapide de projets qui ont des impacts sur un grand nombre de bénéficiaires pendant une année sans recours à une nouvelle assistance du programme SSH;
- impliquer une contribution significative locale financière, humaine ou matérielle et être capable d'assurer la mise en œuvre et la durabilité du projet;
- être à l'initiative de la communauté locale et répondre à leurs besoins et à leurs aspirations;
- Ne pas initier, continuer ou compléter des programmes d'assistance technique.

Dernier délais de demande : les demandes doivent parvenir par courrier à l'Ambassade des Etats Unis Lomé au plus tard le 31 Décembre de chaque année.

Periode de Sélection : Les bénéficiaires sont sélectionnés à la fin Août.

Pour prendre un RDV au Bureau de Développement:

Adresse E-mail : sshlome@state.gov

Téléphone : 22 61 54 70 (Heures d'appel : Lundi et Jeudi de 10h à 12h).

Infos: <http://togo.usembassy.gov>

L'objectif est de financer annuellement environ 10 projets à travers les 5 régions du Togo selon les fonds alloués au programme, mais l'Ambassade reçoit plus de 100 propositions de projets. Les activités de Self Help doivent impérativement inclure la participation et les contributions des membres de la communauté.

Fonds francophones des inforoutes (Rappel)



Lancement du 20e appel à projets du Fonds francophone des inforoutes

Les **soumissions de projets** pour le Fonds francophone des inforoutes dont la mission est de favoriser l'appropriation et l'usage des technologies dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale peuvent être déposées **jusqu'au 16 mars 2012**.

Ayant pour objet la **production multilatérale de contenus et/ou d'applications numériques** francophones, les projets soumis au Fonds des inforoutes doivent impérativement s'inscrire dans l'un des **domaines suivants** :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement

supérieur et la recherche ;

- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les projets portés par ou au bénéfice des **femmes** et/ou des **jeunes** sont encouragés et recevront une attention particulière.

Le choix des projets qui recevront une subvention à l'issue de ce 20e appel interviendra au cours de la troisième semaine du mois de juillet 2012. Le Fonds francophone des inforoutes a financé 220 projets depuis 1998 avec une moyenne de subvention des projets d'environ 80 000 euros.

Formulaire à télécharger:

<http://www.inforoutes.francophonie.org/doc/actualites/ffi-guide-proposant-20e.pdf>

Agenda

- ⇒ **Jusqu'au 12 décembre (TOGO 2000 - Lomé):**
9ème Foire Internationale de Lomé, organisée par le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et le Centre Togolais des Expositions et Foires « TOGO 2000 » (CETEF). Dans le même temps, la **6ème Foire de la CEDEAO** se tiendra sur le même site. Cette 6ème édition a pour thème : « Renforcer les échanges intra-communautaires par les accords de partenariat public et privé ».
- ⇒ **Jusqu'au 12 décembre (Institut Goethe - Lomé):**
 L'association Images et Mémoire organise à l'Institut Goethe une exposition de photos sur la ville de Lomé il y a 50 ans. A ne pas manquer.
- ⇒ **Du 15 au 19 décembre (Aného, Glidji et Lomé)**
6ème édition du festival des Divinités Noires. Au programme, plusieurs artistes et danseurs viendront d'une dizaine de pays d'Afrique et d'ailleurs à savoir le Ghana, le Mali, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, les Etats-Unis, le Brésil et le Haïti. Pour cette édition, on verra également la présence des comédiens, des prêtres vodou et des Kondona de Pya (Togo), une société initiatique du nord Togo, invités spécialement pour l'évènement.
- ⇒ **Du 20 au 23 décembre (Palais des Congrès - Kara)**
 2ème Festival Estudiantin de la musique sur le thème « Femmes et Développement ». Ce Festival se présente comme un radio crochet avec une première phase de présélection des 10 meilleurs chanteurs compositeurs et musiciens des deux universités du Togo (Lomé et Kara), puis une seconde qui permettra de choisir le « roi de la musique universitaire ». Le prix d'un million de FCFA permettra au gagnant de réaliser son premier album.

Les aventures de Yevigolotoe-D

